

COMMUNE DE FLÉRON

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Nos Réf: PU/2022/055pP / 20220503

Madame, Monsieur,

Le Collège communal de Fléron fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur MATTON Kevin, domicilié Rue Jean Borg 79 à 4624 Fléron.

Le terrain concerné est situé Rue Jean Borg 79 à 4624 Fléron, cadastré Romsée section A n° 261 N.

Le projet consiste en **la régularisation de modifications de relief du sol avec des murs de soutènement et de la création d'un plan d'eau + la pose de pare-vues en bois en limite mitoyenne** et présente les caractéristiques suivantes :

**( P.S.: zone d'habitat à caractère rural; G.C.U.: Aire n°4 - Noyau périphérique - Aire en appui du centre à caractère villageois; S.D.C.: II.B.1 - Noyau périphérique - zone en appui au centre périphérique - habitat, Périmètre à haute valeur paysagère) et s'écarte du G.C.U pour :**

- Modifications de relief du sol.

Le dossier peut être consulté, sur rendez-vous uniquement, les jours ouvrables, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 à l'adresse suivante : Échevinat de l'Urbanisme, rue F. Lapierre n° 33 à 4620 FLÉRON. Au vu des conditions sanitaires, une seule personne sera accueillie par rendez-vous, avec port du masque obligatoire.

Le dossier est également disponible, pour consultation, sur le site internet communal : <http://www.fleron.be>.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service Urbanisme - téléphone : 04/355 91 51 - mail : [urbanisme@fleron.be](mailto:urbanisme@fleron.be), dont le bureau se trouve à 4620 FLÉRON, rue François Lapierre 33.

**La date d'affichage de l'annonce est le 09/05/2022.**

**Les réclamations écrites sont à envoyer du 16/05/2022 au 31/05/2022 à 11 heures (clôture) au Collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Rue F. Lapierre n° 19 à 4620 FLÉRON,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [enquete\\_urbanisme@fleron.be](mailto:enquete_urbanisme@fleron.be)

Fléron, le - 4 MAI 2022

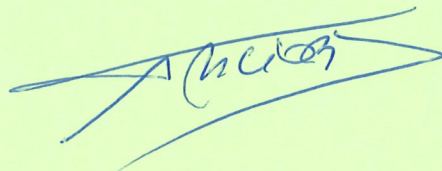
Par délégation de la Directrice  
générale,  
l'attachée Architecte,



S. GURDAL



Le Bourgmestre,



Th. ANCION

